

## Note de présentation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20230522-034-23-BF

### 2) Compte administratif 2022- budget principal

Accuse certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2023

Affichage : 25/05/2023

Le Compte Administratif est le document administratif et budgétaire qui rapproche les prévisions ou autorisations inscrites budgétairement des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ainsi, le compte administratif ou bilan financier de l'ordonnateur permet d'observer les résultats comptables de l'année écoulée.

Le compte administratif ou bilan financier de l'ordonnateur relatif à l'exécution budgétaire de l'année écoulée doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier de la commune.

Ce document administratif est obligatoirement soumis par l'ordonnateur, pour approbation avant le 30 juin, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par son vote.

Conformément aux obligations réglementaires en matière de finances locales, la présente note de présentation fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Le compte administratif 2022 est marqué par les conséquences économiques du conflit russo-ukrainien en Europe qui a entraîné de fortes augmentations sur de nombreuses matières premières, fluides, et denrées alimentaires. Le budget 2022 a dû être contenu pour absorber les conséquences de l'inflation croissante tout au long de l'année 2022.

### 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les dépenses se décomposent de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/CA2022
<b>depenses reelles</b>				
011	Charges à caractère général	4 179 411	4 224 095	1,07%
012	Charges de personnel	10 586 646	10 798 133	2,00%
014	Atténuations de produits (SRU, FSRIF)	292 896	278 874	-4,79%
65	Autres charges gestion courante	5 446 619	5 451 987	0,10%
66	Charges financières	553 717	438 859	-20,74%
67	Charges exceptionnelles	67 453	96 876	43,62%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>21 126 743</b>	<b>21 288 824</b>	<b>0,77%</b>
<b>Dépenses d'ordre</b>				
042	Dotations aux amortissements	1 383 333	1 521 701	10,00%
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>22 510 076</b>	<b>22 810 524</b>	<b>1,33%</b>

## REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

**Chapitre 011-charges à caractère général : 4 224 095 € (+1.07%)**

*Les achats et variations de stocks de l'article 60 (fluides, achats de fournitures, de prestations de service) connaissent une augmentation suite à une hausse des coûts de l'énergie qui augmente de 19 % (+ 92 316 €), du carburant + 56.3 % (+22 956 €)*

**Chapitre 012- frais de personnel et charges assimilées : 10 798 133 € (+ 2 %)**

L'évolution du budget du personnel a été contenue à + 2 % bien que les salaires aient progressé du fait de l'augmentation du point d'indice en juillet impactant de + 150 000 euros les rémunérations ainsi que les augmentations successives du SMIC qui ont impactés une revalorisation des indices inférieurs au SMIC.

Ce sont les décalages des départs non encore remplacés en fin d'année qui permettent de contenir une augmentation ne dépassant pas 2 %.

**Chapitre 014-atténuation de produits : 278 874 € (-4.79%)**

Les dépenses de chapitre ont été réalisées au titre du prélèvement de loi de solidarité de rénovation urbaine et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

**Chapitre 65-autres charges de gestion courante : 5 451 987 € (+0,10 %)**

Ce chapitre globalise les différentes contributions versées en 2021 à l'EPT et aux associations.

**Chapitre 66-charges financières : 438 859 € (-20,74 %)**

Les intérêts d'emprunt diminuent du fait de la renégociation des emprunts avec la caisse d'épargne réalisée en fin d'année 2021.

**Chapitre 67-charges exceptionnelles : 96 876 € (+43,62%)**

L'augmentation correspond à l'annulation de titres antérieurs et de créances irrécouvrables.

**Les recettes se décomposent de la manière suivante :**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/CA2022
<b>Recettes reelles</b>				
013	Atténuation de charges	124 079 €	151 889 €	22,41%
70	Produits des services	1 212 982 €	1 494 897 €	23,24%
73	Impôts et taxes	19 330 684 €	19 627 396 €	1,53%
74	Dotations et participations	941 163 €	1 125 123 €	19,55%
75	Autres produits gestion courante	98 426 €	106 635 €	8,34%
76	Produits financiers	6 €	313 €	
77	Produits exceptionnels	1 166 008 €	777 375 €	-33,33%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>22 873 348 €</b>	<b>23 283 628 €</b>	<b>1,79%</b>
<b>Recettes d'ordre</b>				
042	Opération de transferts entre section	39 096 €	18 132 €	-53,62%
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>22 912 444 €</b>	<b>23 301 760 €</b>	<b>1,70%</b>

## **REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

**Chapitre 013-atténuation des charges : 151 889 € (+ 21.85 %)**

Ces recettes sont relatives aux indemnités journalières du personnel remboursées par l'assurance statutaire pour les agents titulaires et par la Caisse primaire d'assurance maladie pour les agents non titulaires, suite aux arrêts de maladie.

**Chapitre 70-produit des services : 1 494 897 € (+23.24 %)**

Les produits des services ont retrouvé en 2022 un niveau équivalent à 2019 avant la période COVID.

**Chapitre 73-impôts et taxes : 19 627 397 € (+1.53 %)**

Les recettes des impôts et taxes représentent **84 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Ces recettes intègrent les taxes des ménages arrêtées à **10 707 438 €** pour 2022. Le produit des taxes correspond à **54.5 %** du total du produit des impôts et taxes. Elles incluent également, l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris qui représente **39 %** des recettes de chapitre.

**Chapitre 74- dotations et participations : 1 125 123 € (+19.55 %)**

Ce chapitre globalise les participations versées par les partenaires institutionnels de la commune (*la Région Ile-de France, le Département, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne*).

Les subventions de la CAF liées au financement des équipements petite enfance et périscolaires ne sont plus impactées en 2022 par la période COVID 19.

**Chapitre 75- autres produits de gestion courante : 106 635 € (+ 8.34 %)**

Ce chapitre augmente du fait de la reprise des locations de salles après la crise sanitaire.

**Chapitre 77-produits exceptionnels : 771 253 €**

La vente du terrain de l'armée Leclerc représente 590 600 €.

## 2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/CA2022
<b>depenses reelles</b>				
16	Remboursement d'emprunts	2 024 300 €	1 880 750 €	-7,09%
20	Immobilisations incorporelles	107 251 €	123 819 €	15,45%
21	Immobilisations corporelles	1 437 929 €	879 775 €	-38,82%
23	Immobilisations en cours	941 592 €	34 299 €	-96,36%
	opérations	284 627 €	1 189 181 €	317,80%
45	Opé. pour compte de tiers	0 €	12 319 €	
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 795 699 €</b>	<b>4 120 142 €</b>	<b>-14,09%</b>
<b>Dépenses d'ordre</b>				
040	Opérations d'ordre de transfert	39 096 €	18 132 €	-53,62%
041	Opérations patrimoniales	33 360 €		-100,00%
<b>Total Dépenses d'investissement exercice</b>		<b>4 868 155 €</b>	<b>4 138 274 €</b>	<b>-14,99%</b>
001	Résultat déficitaire N-1	3 831 743 €	96 922 €	
<b>Total Dépenses d'investissement</b>		<b>8 699 898 €</b>	<b>4 235 196 €</b>	<b>-51,32%</b>
<b>Restes à réaliser</b>		<b>859 440</b>	<b>717 686</b>	<b>-16,49%</b>
<b>Total Dépenses d'investissement après RAR</b>		<b>9 559 338 €</b>	<b>4 952 883 €</b>	<b>-48,19%</b>

### REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

#### **Chapitre 16-emprunts et dettes assimilées : 1 880 750 € (-7,09 %)**

Ce chapitre comporte les crédits budgétaires utilisés pour le remboursement annuel du capital de la dette. Ce montant diminue en 2022 en raison de la non réalisation d'emprunts cette année.

#### **Chapitre 20, 21, 23, opérations d'équipement : 2 227 073 €**

Ces chapitres constituent l'ensemble des immobilisations acquises, les travaux en cours ou conduits pendant l'exercice comptable et budgétaire 2022.

Les opérations les plus importantes sont les suivantes :

- Equipements informatiques et téléphonie : 131 330 €
- Acquisitions véhicules : 92 072 €
- Travaux écoles : 143 642 €
- Matériel informatique pour les écoles : 88 278 €
- Travaux construction CTM : 1 155 053 €
- Travaux équipements sportifs : 156 264 €

- Travaux espace Saint Michel : 49 142 €

Par ailleurs **des restes à réaliser de 717 686,43 €** issus de la comptabilité d'engagement dont :

- Travaux d'aménagement et d'extension du centre technique municipal : 43 072 €
- Travaux d'extension de l'office de restauration MANDELA : 37 860 €
- Travaux d'aménagement et l'espace DESCARTES : 39 412 €
- Etude pour l'aménagement d'une salle multisports MANDELA : 15 372 €
- Travaux extension de l'office des Hirondelles : 433 799 €
- Mobilier urbain et travaux espaces publics : 25 770 €

a) les recettes réelles d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/CA2022
<b>recettes réelles</b>				
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	3 644 616		
10	Dotations, fonds divers	1 105 625	1 602 924	44,98%
13	Subv; d'investissement	936 042	593 240	-36,62%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000		-100,00%
23	Immobilisations en cours		14 382	
45	Opé. pour compte de tiers		12 319	
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>7 186 283 €</b>	<b>2 222 865 €</b>	<b>-69,07%</b>
<b>Recettes d'ordre</b>				
040	Opérations de trnsfert	1 383 333	1 521 701	10,00%
041	Opé. d'ordre Budgétaires patrimoniales	33 360		
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>8 602 976 €</b>	<b>3 744 565 €</b>	<b>-56,47%</b>
<b>Restes à réaliser</b>		<b>1 221 017</b>	<b>510 357</b>	<b>-58,20%</b>
<b>Total recettes d'investissement après RAR</b>		<b>9 823 993 €</b>	<b>4 254 922 €</b>	<b>-56,69%</b>

### **REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

**Chapitre 10-dotations et fonds divers : 1 602 924 € (+44,98 %)**

Le fonds de compensation de la taxe sur valeur ajoutée (FCTVA) des années 2021 et 2022 ont été perçus pour 1 399 015 €. Par ailleurs, les taxes d'aménagement comptabilisées également sur le chapitre ont été arrêtées à 203 907,91 €

### Chapitre 13-subvention d'équipement : 593 240 € (-36,62 %)

Les financements sont relatifs à :

- une subvention régionale pour les travaux du CTM pour 427 980 € ;
- une subvention préfectorale de soutien à l'investissement local pour les travaux d'extension de la restauration de l'école maternelle des hirondelles : 108 870 € ;
- autres subventions : 7 682 €
- le produit des amendes pour 48 708,00 €.

Enfin, les restes à recouvrer de 510 357 € issus de la comptabilité d'engagement se répartissent comme suit :

#### -chapitre 13-subvention d'investissement : 510 357 € ;

Les restes à recouvrer concernent des subventions notifiées pour :

- o La construction du centre technique municipal : 65 344 € (Région)
- o la mise en place du numérique dans les établissements scolaires : 69 910 € (Etat)
- o la construction du restaurant scolaire de l'école des hirondelles : 363 302 € (Etat)
- o l'achat de véhicules électriques : 11 801 € (MGP)

## 3 – LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

L'exécution budgétaire 2022 conduit aux résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
TOTAUX EXERCICE 2022	22 810 524,09	23 301 760,39
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 002		1 065 959,46
<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT EXERCICE 2022</b>	<b>22 810 524,09</b>	<b>24 367 719,85</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>		<b>1 557 195,76</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
TOTAUX EXERCICE 2022	4 138 274,06	3 744 565,02
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 001	96 922,08	
<b>TOTAUX D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021 AVT RAR</b>	<b>4 235 196,14</b>	<b>3 744 565,02</b>
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2022	717 686,43	510 357,00
<b>TOTAUX INVESTISSEMENT EXERCICE 2022</b>	<b>4 952 882,57</b>	<b>4 254 922,02</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT (après RAR)</b>	<b>697 960,55</b>	
<b>RESULTAT GLOBAL D'EXERCICE 2022</b>		<b>859 235,21</b>

Le résultat global de l'exercice 2022 diminue par rapport à 2021 (1 065 959 euros) mais :

- 697 960,55 euros sont affectés au financement des dépenses d'investissement contre 96 922 euros en 2021.
- Le budget de fonctionnement 2022 a subi les augmentations dues à l'inflation importante de l'année avec ses conséquences sur les augmentations des fluides, des matières premières, de l'alimentation et l'augmentation du SMIC impactant les grilles indiciaires des agents territoriaux de catégorie C en plus de l'augmentation du point d'indice pour l'ensemble des agents